

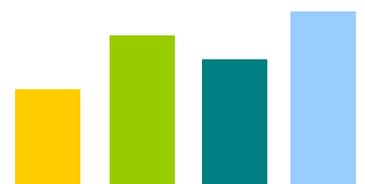


Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



Rapport d'activités 2017

Janvier 2018



Sommaire

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF	7
I.1. MISSION STATUTAIRE	7
I.2. PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ADBVBB	8
I.3. ORGANISATION DE L'ADBVBB	9
I.3.1. Membres du Conseil d'Administration	9
I.3.2. Membres du Bureau	10
I.3.3. Organisation opérationnelle	11
II. POLE EAU	12
II.1. LA MISSION DU POLE EAU	12
II.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2017 DU POLE EAU	15
II.2.1. Animation de la Commission Locale de l'Eau	15
II.2.2. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers	15
1 Etat d'avancement du Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017	15
2 La signature du Contrat Territorial Baie de Bourgneuf 2017-2021	16
II.2.3. Engagement d'une réflexion sur l'organisation des compétences dans le domaine de l'eau sur le territoire	18
II.2.4. Soutien aux acteurs du territoire	19
II.2.5. Autres actions de la cellule d'animation Eau	20
1 Organisation de formations locales, en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des services techniques des collectivités locales	20
2 Valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »	20
II.2.6. Suivi de la qualité de l'eau de la Baie de Bourgneuf	21
III. POLE BIODIVERSITE	23
III.1. LA MISSION DU POLE BIODIVERSITE	23
III.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2017 DU POLE BIODIVERSITE	25
III.2.1. Poursuite de l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	25
III.2.2. La mise en œuvre des contrats et des chartes Natura 2000	27
1 Les contrats	27
2 La charte Natura 2000	27
III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000	27
1 Labellisation RAMSAR	28
2 Dépôt d'un dossier LIFE SALLINA	28
3 Projet d'ambassadeurs du littoral	29
III.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser aux différents enjeux du site	29

MOT DU PRESIDENT



L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, créée en 1990, veille, au travers les différents contrats qu'elle gère, à installer une haute qualité environnementale au sein du bassin versant.

La richesse exceptionnelle de notre patrimoine naturel, mise en lumière de façon éclatante par la labellisation RAMSAR le 2 février 2017, est là pour nous alerter sur nos obligations de conservation et de transmission et nous rappelle le travail qui a d'ores et déjà été accompli par l'ensemble des acteurs locaux pour garantir ce cadre de vie exceptionnel.

Les zones humides, qui composent pour une grande partie notre bassin versant, illustrent la nécessité de veiller à la qualité de l'eau, élément fondamental, qui subit évidemment la pression anthropique, importante sur les rives de la Baie de Bourgneuf.

L'association s'efforce de sensibiliser les acteurs du territoire et de mettre en cohérence l'ensemble des actions engagées au service de la qualité des eaux. Il s'agit aussi de savoir construire le dialogue entre l'aval et l'amont pour responsabiliser chacun et permettre à tous d'œuvrer au service d'un même objectif : l'amélioration de la masse d'eau salée, réceptacle de toutes les eaux telluriennes.

Pour relever ce défi, chaque acteur peut agir et l'Association veille à l'accompagner dans son action (collectivités, agriculteurs, privés...) en lui proposant un appui technique et une contractualisation pluriannuelle autour de financements conséquents. Ainsi l'Association porte et coordonne différents outils contractuels, qui permettent de lever des moyens financiers pour des actions efficaces en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Des engagements financiers sont en cours avec le Conseil Régional des Pays de la Loire (CRBV 2015-2017 et son avenant 2018), l'Etat et l'Europe -fonds FEDER et FEADER- (Mesures Agro-Environnementales, contrats Natura 2000, charte Natura 2000), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental de la Vendée via le 2^{ème} Contrat territorial (2017-2021), signé en juin 2017.

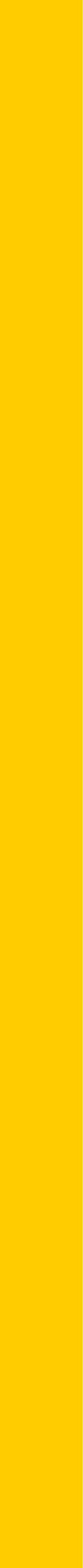
Pour évaluer l'efficacité de l'action publique, l'Association poursuit depuis 1995 son observatoire de l'eau du bassin versant et plus particulièrement le suivi de la qualité des eaux superficielles (physico-chimie, bactériologie, biologie). Les constats récurrents sont liés à des problèmes globaux de ruissellement sur les terres agricoles et/ou à des rejets organiques et/ou de pesticides. Une approche intégrée par bassin versant (comme l'expérimentation en cours sur le bassin versant bocager du Falleron), la gestion des eaux pluviales, des pratiques vertueuses... sont des axes de travail qu'il conviendra de renforcer.

L'autre défi à relever concerne la réforme territoriale (nouvelles compétences, fusion de collectivités...). Avec l'Etude « Gouvernance », l'année 2017 a été marquée par de nombreux échanges sur l'organisation de notre territoire dans le domaine de l'eau. Devenus acteurs incontournables dans ce domaine, les 7 EPCI-fp concernés sur le bassin versant vont poursuivre en 2018 leur réflexion et notamment elles seront sollicitées dans la réflexion d'évolution de l'Association en structure publique avec un objectif *in fine* de labellisation en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

L'Association a également fortement pesé pour que soit installée une sonde dans la Baie de Bourgneuf, afin de mesurer les paramètres physico-chimiques de la masse d'eau salée, avec comme objectif - entre autres - de comprendre cette évolution et cerner au mieux les causes de mortalité constatée depuis de nombreuses années.

A cet égard, il est tout à fait indispensable que nous sachions travailler en lien avec les autres SAGE, notamment le SAGE estuarien, afin de pouvoir observer l'incidence de la Loire et de son panache dans les différents phénomènes observés au sein de la Baie de Bourgneuf. La solidarité amont/aval prend là tout son sens.

Le présent rapport d'activités retrace les différentes actions conduites cette année et j'en profite pour remercier nos membres et tous les acteurs qui contribuent à relever ces défis ainsi que les salariés de l'Association.



MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



Dans la continuité de l'année 2016, les actions en faveur de la réduction de l'utilisation des pesticides se sont poursuivies en 2017, portées par l'évolution réglementaire qui s'applique aux personnes publiques depuis le 1er janvier 2017. L'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles » a été valorisée cette année grâce à l'implication de 10 communes qui l'ont affichée dans leurs rues. En outre, deux nouvelles formations ont pu être organisées en partenariat avec le CNFPT, à l'attention des agents des services espaces verts. Concernant les contrats pour la mise en œuvre du SAGE, le contrat territorial 2017-2021 a été signé le 26 juin 2017 et le 3ème CRBV de la baie de Bourgneuf est entré dans sa dernière année, avec la préparation d'un avenant pour le début de l'année 2018.

L'objectif pour l'année 2018 est de poursuivre les efforts en faveur de la réduction de l'utilisation des pesticides, en continuant les actions initiées (valorisation de l'exposition « sauvages de rues – belles et rebelles », organisation de formations locales à l'attention des agents des services espaces verts) et en lançant une nouvelle : la promotion de charte régionale d'entretien des espaces publics destinée aux collectivités. Concernant la qualité bactériologique des eaux littorales, le suivi des actions menées, de l'évolution des résultats et l'amélioration de la connaissance sur les sources de pollution seront également d'actualité. Enfin, pour ce qui est des contrats pour la mise en œuvre du SAGE, le principal chantier de l'année 2018 sera la préparation d'un 4^{ème} Contrat Régional de Bassin Versant.

MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000



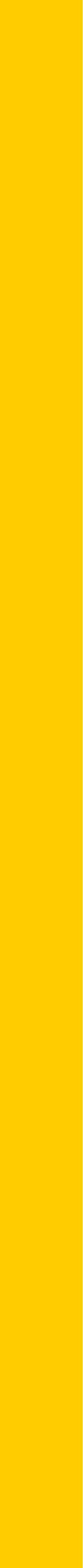
En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, cette année 2017 s'est déroulée dans la continuité de notre soutien aux agriculteurs engagés dans des mesures agro-environnementales, le plus souvent de niveau élevé, pour la préservation de la biodiversité. Mais elle a aussi été fortement perturbée par les difficultés dues au retard important et préjudiciable du paiement des aides liées à ces mesures pour des motifs purement techniques (nouveau logiciel de traitement informatique inopérant). Depuis novembre, la situation s'est enfin débloquée, les premiers paiements ont été effectués pour l'année 2015.

Par ailleurs, cinq nouveaux contrats « plages » ont été signés; à la demande du comité de pilotage, nous allons envisager de valoriser les évaluations écologiques de ces actions dans le cadre de la préservation de la biodiversité des milieux concernés.

Le pôle biodiversité investi sur la conception de panneaux d'informations pédagogiques sur la réglementation de la pêche à pied de loisir en Baie de Bourgneuf a enfin vu l'aboutissement de plusieurs années de tractations pour aboutir à des règles identiques pour nos deux départements. Toujours dans l'esprit de l'information et de la pédagogie, deux panneaux ont été conçus par notre animatrice Natura 2000 et notre chargée de communication en vue de la préservation de massifs remarquables d'hermelles; ils ont été posés l'un à Barbâtre, l'autre à la Bernerie en Retz.

Enfin, nous avons continué à être présents dans le groupe de travail du projet LIFE qui a été déposé en septembre dernier ainsi que dans les différentes réunions à volet environnement et milieux sensibles dans le cadre du projet éolien des deux Iles impactant le périmètre Natura 2000.

La labellisation internationale Ramsar « Marais breton, baie de bourgneuf, Île de Noirmoutier et forêt de Monts » obtenue en février dernier fait de ce territoire le premier site classé Ramsar en Vendée et le 45ème en France il s'inscrit directement dans la continuité de Natura 2000 ; il nous faudra dans les prochains mois travailler à la faire connaître, particulièrement dans le cadre des enjeux de biodiversité en milieu humide qu'elle préserve ».



I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

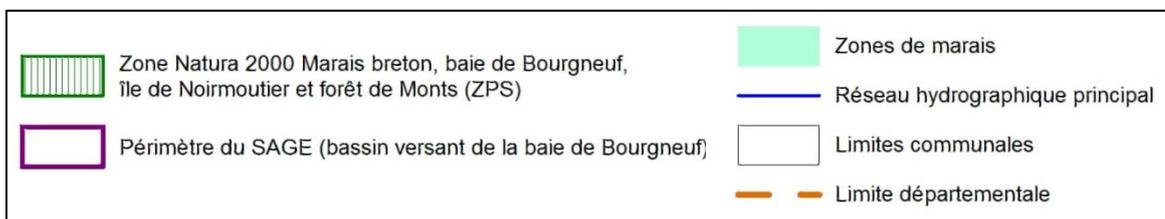
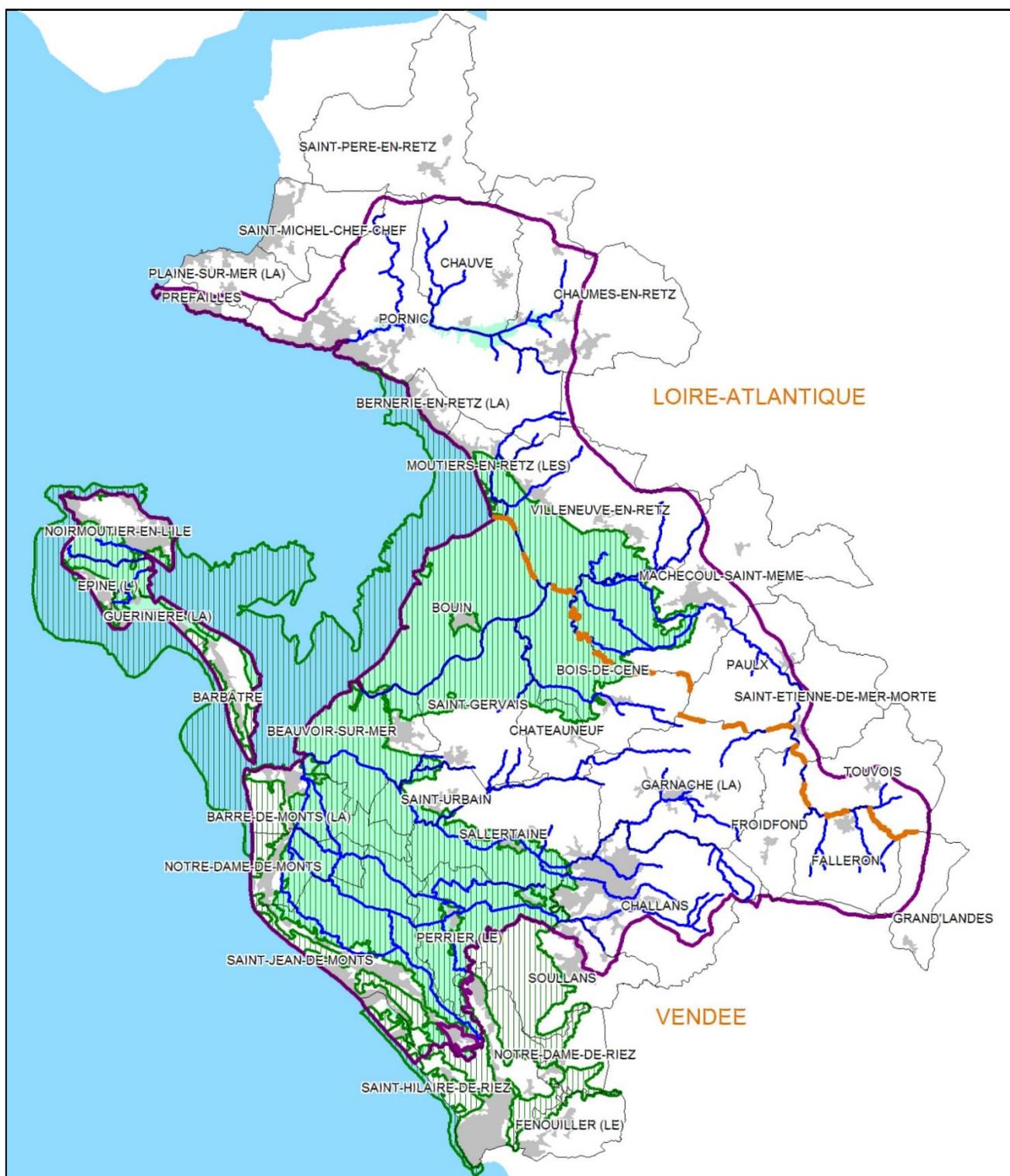
I.1. Mission statutaire

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) a pour missions :

- Le développement durable et équilibré de la baie de Bourgneuf, de son bassin versant et des territoires proches,
- La gestion intégrée de ce territoire dans le cadre de l'opération pilote de Gestion Intégrée des Zones Côtières de la baie de Bourgneuf.
- La gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf et notamment la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf (SAGE),
- L'avenir du Marais Breton et des marais de Haute-Perche et le maintien de l'exploitation extensive des prairies permanentes de marais,
- La préservation des richesses naturelles de ce territoire par l'animation de la gestion du site Natura 2000 et de toutes autres procédures liées à une politique responsable de l'environnement,
- La connaissance de l'eau, des habitats et des espèces faunistiques et floristiques afin de suivre et d'évaluer les actions réalisées sur le territoire : l'Observatoire de l'Eau, des Milieux Naturels et de la Biodiversité,
- La création d'un établissement public chargé de porter la Commission Locale de l'Eau et d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE, de l'Observatoire de l'Eau, des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion du site Natura 2000 et de la gestion intégrée des zones côtières.
- L'association peut participer à toutes études et actions lui permettant d'atteindre ses objectifs et s'intégrer à tout dispositif collectif qui poursuivrait les mêmes buts.
- L'association a pour vocation, au-delà des missions figurant ci-dessus, d'accueillir les étudiants qui, au cours de leur cursus universitaire, souhaitent se perfectionner dans les domaines de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de sa spécificité et de ses connaissances, l'association se doit de participer à la formation de ces jeunes. Elle pourra bénéficier de dons publics ou privés pour mener à bien cette mission.

I.2. Périmètre d'intervention de l'ADBVB

Suite à la fusion de communes au 1^{er} janvier 2016, l'Association compte maintenant 38 communes adhérentes situées en Loire-Atlantique (14) et Vendée (24).



I.3. Organisation de l'ADBVB

Pour mener à bien ces missions, l'association est organisée en deux pôles : Pôle eau et Pôle biodiversité. Elle compte 5 salariés répartis au sein de ces deux pôles.

La direction veille à la bonne exécution des missions décidées par le Président et les assemblées décisionnelles : le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Elle développe de nouvelles missions.

Ces assemblées se sont réunies 5 fois durant l'année 2017 :

- Deux Assemblées Générales les 13 février 2017 et 11 décembre 2017 (reporté au 5 février 2018) ;
- Trois Conseils d'Administration les 24 février, 13 juillet et 11 décembre 2017 (reporté au 8 janvier 2018);
- Deux Bureaux les 3 mai et 30 octobre 2017.



I.3.1. Membres du Conseil d'Administration

Suite à la fusion de certaines communes et communautés de communes, le Conseil d'Administration a été installé par l'Assemblée Générale du 13 février 2017. Sa composition est la suivante :

12 Maires :

- M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre-Dame-de-Riez, 85
- Mme Pascale BRIAND, Maire des Moutiers-en-Retz, 44
- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, 44
- M. Dominique CHANTOIN, Maire de L'Epine, 44
- M. Hervé de VILLEPIN, Maire-délégué de Machecoul-Saint-Même, 44
- M. Thierry DUPOUE, Maire de la Bernerie-en-Retz, 44
- M. Jean-Yves GAGNEUX, Maire de Bouin, 85
- Mme Irène GEOFFROY, Maire de Saint-Michel-Chef-Chef, 44
- M. Louis GIBIER, Maire de Barbâtre, 85
- M. Jean GILET, Maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 44
- Mme Marie-France LECULEE, Maire de la Guérinière, 85
- M. Jean-Michel ROUILLE, Maire de Soullans, 85

Présidents des EPCI à FP :

- M. Jean-Michel BRARD, Président de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, 44
- M. Christophe CHABOT, Président de la Communauté de communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 85
- M. Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 85
- M. Robert GUERINEAU, Vice-Président de la Communauté de communes Challans Gois Communauté, 85
- M. Yanick HAURY, Président de la Communauté de communes Sud Estuaire, 44
- M. Pascal MORINEAU, Vice-Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne, 85
- M. Claude NAUD, Président de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, 44
- M. André RICOLLEAU, Président de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, 85

Conseillers départementaux :

- Canton de Machecoul (44) : M. Jean CHARRIER et Mme Karine FOUQUET
- Canton de Pornic (44) : M. Patrick GIRARD et Mme Christiane VAN GOETHEM
- Canton de Saint-Brévin-les-Pins (44) : Mme Marie-Christine CURAUDEAU et M. Yannick HAURY
- Canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44) : M. Stéphan BEAUGE et Mme Karine PAVIZA
- Canton de Challans (85) : Mme Nadia RABEAU et M. Serge RONDEAU
- Canton de Saint-Hilaire-de-Riez (85) : M. Laurent BOUDELIER et Mme Isabelle DURANTEAU
- Canton de Saint-Jean-de-Monts (85) : Mme Martine AURY et M. Noël FAUCHER

Conseillers régionaux (suite aux élections de décembre 2015) :

- Mme DEBORDE Sandra, Conseillère Régionale des Pays de la Loire
- Mme GARNIER Sabrina, Conseillère Régionale des Pays de la Loire
- Mme HUGUE Claire, Conseillère Régionale des Pays de la Loire

I.3.2. Membres du Bureau

Le Bureau a été installé par le Conseil d'Administration le 24 février 2017. Sa composition est la suivante :

Président :

M. Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 85

1^{er} Vice-Président :

M. Jean-Michel BRARD, Président de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, 44

2^{ème} Vice-Président :

M. Robert GUERINEAU, Vice-Président de la Communauté de communes Challans Gois Communauté, 85

3^{ème} Vice-Président :

M. Serge RONDEAU, Conseiller départemental canton de Challans, 85

4^{ème} Vice-Président :

- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, 44

Secrétaire :

M. Hervé de VILLEPIN, Maire-délégué de Machecoul-Saint-Même, 44

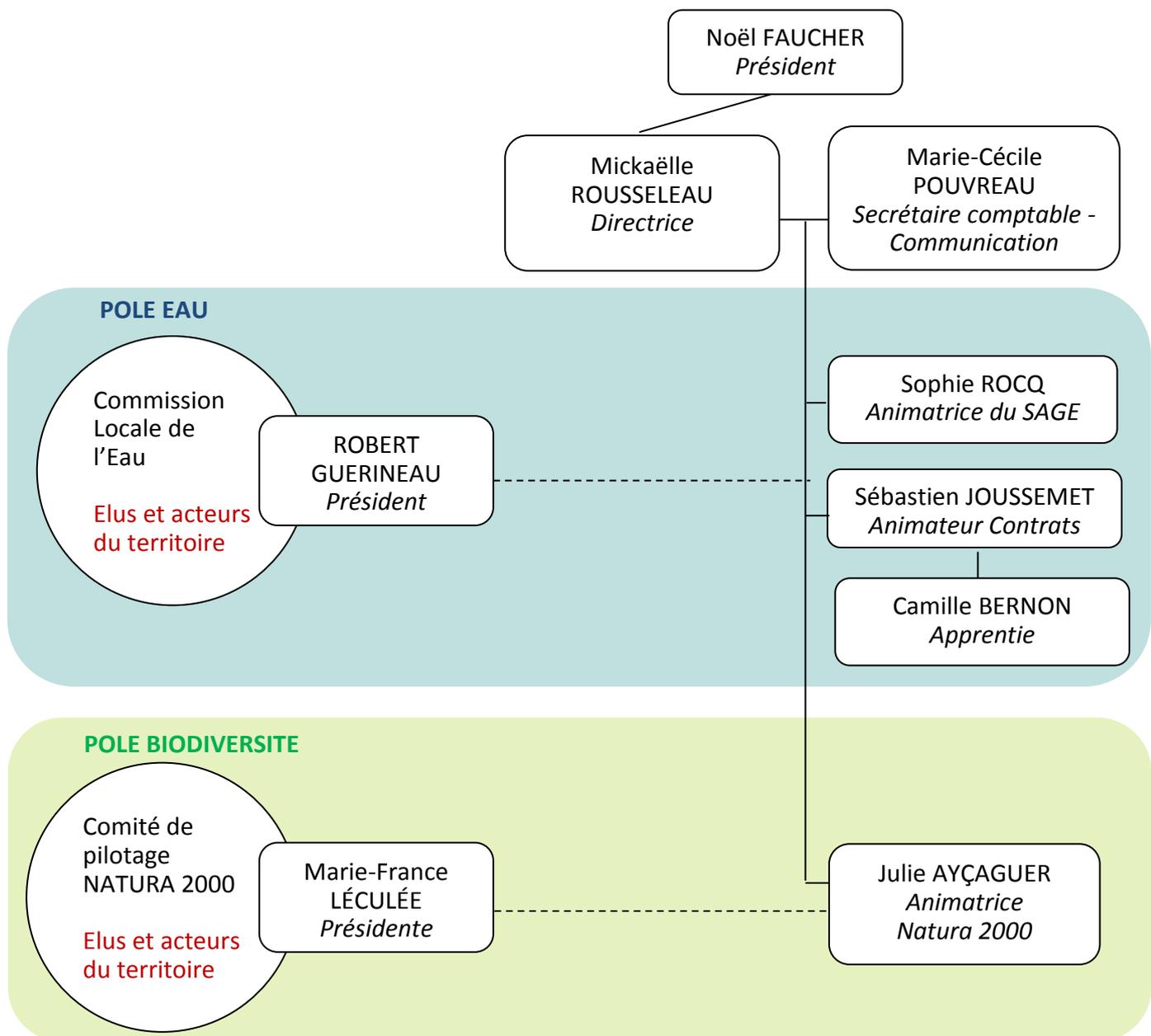
Trésorier :

M. André RICOLLEAU, Président de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, 85

Membres :

- Mme Pascale BRIAND, Maire des Moutiers-en-Retz, 44
- Mme Marie-France LECULEE, Maire de la Guérinière, 85
- M. Patrick GIRARD, Conseiller départemental du canton de Pornic, 44

I.3.3. Organisation opérationnelle



Certains projets nécessitent la création de commissions/comités de pilotage pour lesquels systématiquement un élu référent est désigné. En 2017, les commissions/comités de pilotage suivants ont été réunis.

Commissions/comité de pilotage	Elu(s) référent désigné(s)
Comité de pilotage MAEC Marais breton/Noirmoutier	Marie-France LECULEE
Commission Eaux salées souterraines	Jean-Yves GAGNEUX
Comité de pilotage Contrat territorial Baie de Bourgneuf	Claude CAUDAL
Comité de pilotage Etude Gouvernance dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE	Claude CAUDAL et Noël FAUCHER
Comité de pilotage Etude Ruissellement sur le bassin versant du Falleron	Robert GUERINEAU

II. POLE EAU

II.1. La mission du pôle Eau

La mission du pôle Eau est de définir et de faciliter la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Cette politique est basée sur un document de planification : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et facilitée par la mise en place de contrats financiers.

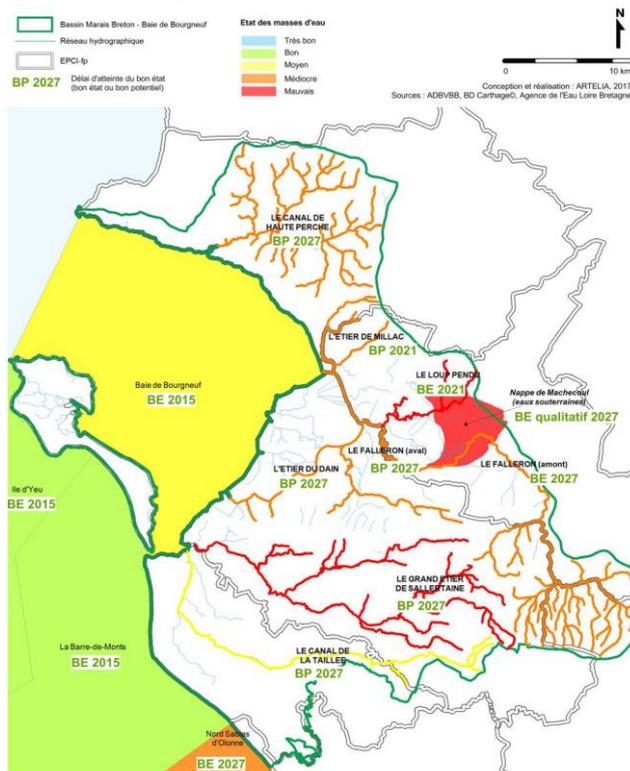


Objectifs fixés

Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2021 voire en 2027 pour de nombreuses masses d'eau « cours d'eau » et la masse d'eau souterraine « Sables et calcaires du bassin tertiaire de Machecoul », objectif de la Directive Cadre sur l'Eau.

Maintenir le bon état là où il est atteint (masses d'eau littorales et majorité des masses d'eau souterraines)

ETAT DES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE (SDAGE 2016-2021)



Résultats attendus

- Organiser une gestion de l'eau consensuelle.
- Gérer durablement la ressource en eau et notamment la ressource en eau potable et en eau salée souterraine.
- Préserver la qualité des différentes ressources en eau du territoire (eaux douces, eaux saumâtres, eaux marines et eau salée souterraine).
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques du marais et du bocage.
- Contribuer au développement équilibré et durable des usages de l'eau et fonctions des milieux aquatiques.
- Suivre et valoriser les actions mises en œuvre.
- Mettre à jour le tableau de bord du SAGE.

Elus	Robert GUERINEAU, Président de la CLE Claude CAUDAL, Vice-Président de la CLE
Périmètre d'intervention	Marais breton et de la Baie de Bourgneuf 36 communes : 14 en Loire-Atlantique et 22 en Vendée 975 km ²
Document de planification	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Outils contractuels portés par l'ADBVBB	Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Contrat Régional de Bassin Versant avec le Conseil régional des Pays de la Loire
Apport financier sur le territoire	CRBV 2015-2017 : aide prévisionnelle de 500 801 € Contrat Territorial 2017-2021 : aide prévisionnelle de 3 884 888 €
Moyens humains	Sophie ROCQ (temps plein, animatrice du SAGE et des travaux de la CLE) Sébastien JOUSSEMET (temps plein, animateur des contrats et du suivi de la qualité de l'eau) Mickaëlle ROUSSELEAU (37%, appui technique et coordination) Marie-Cécile POUVREAU (2/3 temps, assistante administrative et communication-sensibilisation) Camille BERNON (contrat d'apprentissage d'octobre 2016 à août 2018)

Prestations extérieures en cours ou engagées en 2017

Intitulé de la commande	Montant engagé en 2017	Nom du prestataire
POLE EAU		
Réalisation d'une étude « Gouvernance » dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE Marais breton-Baie de Bourgneuf (marché attribué le 4 octobre 2016 – Montant total : 70 680 € TTC)	Montant tranche ferme : 31 140 € TTC Engagé le 4 octobre 2016 Montant tranche 1 : 29 340 € TTC Engagé le 28 mars 2017	Mandataire : ARTELIA 44 815 – SAINT-HERBLAIN <u>Co-traitants :</u> CALIA Conseil SARL 75013 - PARIS Me Philippe MARC 31000 – TOULOUSE
Prélèvements et analyses des marqueurs microbiologiques pour l'identification des origines de la contamination fécale sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf, pour la période de novembre 2016 à décembre 2017.	Analyse des marqueurs Montant maximum : 12 700 € TTC Engagé le 24 octobre 2016	LABOCEA 29280 - PLOUZANE
	Prélèvements/transmission à LABOCEA : Montant maximum : 2 566,94 € TTC Engagé le 24 octobre 2016	Laboratoire de l'Environnement et l'Alimentation de la Vendée 85021 – LA ROCHE SUR YON
Prélèvements et analyses de la qualité de l'eau (marchés à bon de commande sur la période 2016-2017, attribués le 23 décembre 2015)	Lot : Prélèvements et analyses physico-chimiques, pesticides, bactériologiques, indices biologiques (IBD et IBGN) Montant maximum : 49 531,73 € TTC Engagé le 19 décembre 2016	Laboratoire de l'Environnement et l'Alimentation de la Vendée 85021 – LA ROCHE SUR YON <u>Co-traitant :</u> Bi-EAU (indice IBD) 49000 – ANGERS
	Lot : indices biologiques (IPR) en Loire-Atlantique Montant : 1 100 € TTC Engagé le 30 mars 2017	Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique - NANTES
	Lot : indices biologiques (IPR) en Vendée Montant : 1 600 € TTC Engagé le 30 mars 2017	Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique - LA ROCHE SUR YON
Formatage de données pour bancarisation dans le logiciel AquaTIC	Montant : 4 560 € TTC Engagé le 18 juillet 2017	AQUASCOP 49070 - BEAUCOUZE

II.2. Actions marquantes en 2017 du pôle Eau

II.2.1. Animation de la Commission Locale de l'Eau

L'animatrice du SAGE a été chargée d'organiser et animer deux séances plénières et deux réunions du Bureau de la CLE.

Elle a également organisé une commission Eaux Salées Souterraines en octobre.

Au cours de l'année 2017, la CLE a été sollicitée pour rendre un avis sur 4 dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, qui ont été rendus par la CLE ou par le Bureau de la CLE. Elle a également été consultée pour une DIG (avis rendu par le Président de la CLE). Enfin, d'autres projets ont également été soumis à l'avis de la CLE, en plus de ceux soumis à obligation réglementaire : le Contrat Territorial de la baie de Bourgneuf 2017-2021, la Stratégie Locale d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) et le plan d'adaptation au changement climatique.

Le bilan d'activités a été présenté à la CLE le 24 janvier 2018.

II.2.2. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers

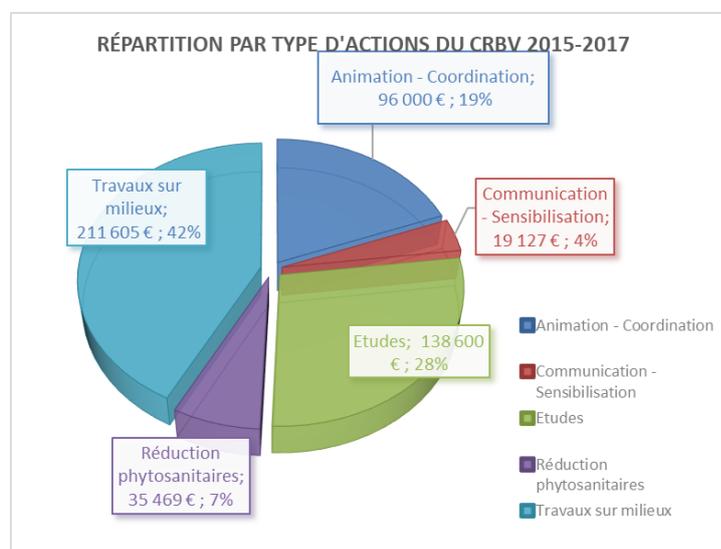
L'ADBVB est la structure porteuse de deux contrats financiers : le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV). Les objectifs fixés par ces contrats sont d'atteindre ou de tendre vers le « bon état » ou le « bon potentiel » des milieux et respecter les objectifs du SAGE de 2014.

L'ADBVB assure le suivi de ces contrats auprès des financeurs et apporte au quotidien une coordination et une cohérence sur le bassin versant, un échange entre les différentes structures et acteurs du territoire ainsi qu'un appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage.

1 Etat d'avancement du Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil financier du Conseil Régional des Pays de la Loire pour la mise en œuvre du SAGE.

Le 15 septembre 2015, un **troisième CRBV (2015-2017)** a été signé entre le Conseil régional des Pays de La Loire, la Commission Locale de l'Eau et l'ADBVB. Il regroupe 21 opérations, 8 maîtres d'ouvrage pour un montant total prévisionnel de 1,4 million d'€ subventionné à hauteur de 35,6 % par le Conseil régional des Pays de la Loire.



Signature du 3^{ème} CRBV Baie de Bourgneuf
15 septembre 2015 à Bouin

L'ADBVB assure une mission de prestation d'animation et de coordination pour le Conseil régional des Pays de la Loire : suivi des actions et du contrat, centralisation des demandes d'engagement et de paiement,... Fin 2017, 90 % des subventions ont été sollicités mais seulement 32 % ont été payés. L'ADBVB a relancé les maîtres d'ouvrage pour réaliser leurs actions et déposer les mises en paiement.

Ce CRBV 2015-2017 prendra administrativement fin le 6 juillet 2018. Dans sa dernière année, un avenant d'ajustement peut être signé afin d'utiliser le reliquat de subvention non engagée qui s'élève à 69 667 €. Dans ce cadre, après avoir consulté l'ensemble des maîtres d'ouvrage, l'ADBVB va déposer un dossier d'avenant 1^{er} trimestre 2018. Pour l'essentiel, les actions présentées dans l'avenant s'inscrivent dans la démarche de lutte contre les pollutions diffuses par le ruissellement. Elles viennent compléter la démarche du Contrat Territorial. L'ADBVB inscrira dans la continuité les mesures de la qualité de l'eau et du milieu et ses missions d'animation (animation du SAGE et coordination du CRBV).

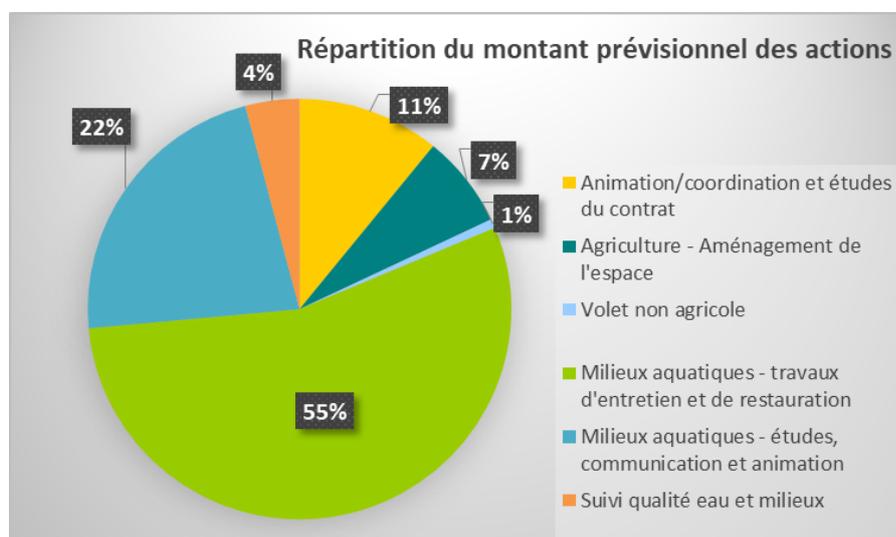
2 La signature du Contrat Territorial Baie de Bourgneuf 2017-2021

Le Contrat Territorial est l'outil financier de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre du SAGE.

Après le bilan du précédent Contrat territorial 2008-2012, prolonger par avenant jusqu'en 2014, l'ADBVB a participé activement à la définition d'un 2^{ème} Contrat cohérent et répondant aux enjeux du SAGE, via sa présence aux comités techniques et de pilotage, à l'organisation de journées thématiques ou de rencontres sur le terrain.

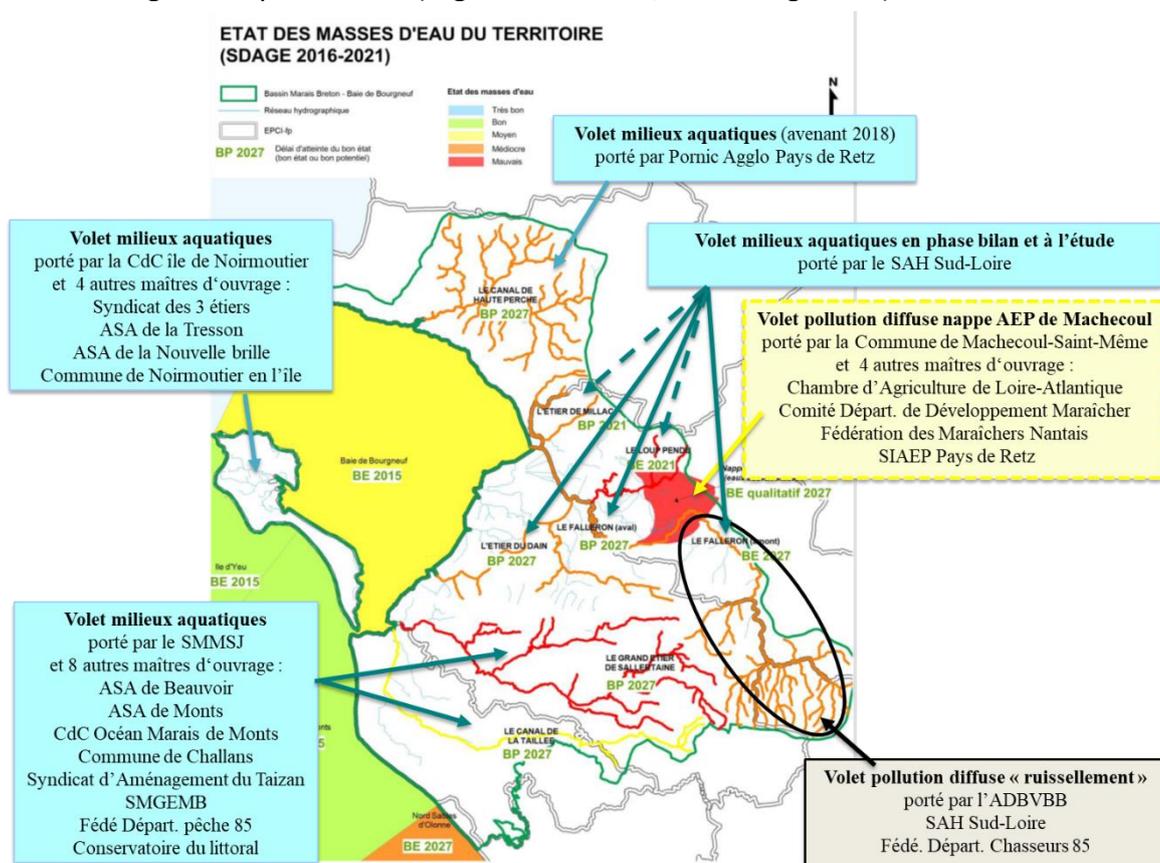
Concrètement, l'animateur Contrats a travaillé en étroite collaboration entre différents maîtres d'ouvrage en charge des programmes d'actions sur leur bassin versant respectif.

Après 3 ans d'études et de recherche de partenariats techniques et financiers, **22 maîtres d'ouvrages ont signé le 26 juin 2017 le Contrat Territorial avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant prévisionnel de 7,2 millions d'euros dont 3,9 millions d'euros d'aides (45%)**



Intégrant 2 volets : « Milieux aquatiques » et « Pollutions diffuses », les objectifs de ce Contrat territorial 2017-2021 Baie de Bourgneuf sont :

- Reconquête de la qualité de la ressource en eau potable de la Nappe Machecoul (nitrates et pesticides)
- Améliorer la qualité de l'eau superficielle
 - o Tous les bassins versants : accompagner les collectivités dans la réduction de l'utilisation des pesticides
 - o Falleron amont : limiter les transferts de pollution par ruissellement (phosphore/pesticides)
- Préserver et améliorer la qualité des milieux aquatiques (améliorer les fonctions hydrauliques et piscicoles en restaurant les lits mineurs et majeurs, favoriser la continuité écologique, lutte contre les invasives...).
- Améliorer la gestion quantitative (règlements d'eau/seuils de gestion).



L'ADBVB est la structure coordinatrice de ce Contrat (animation, coordination, suivi, bilan et évaluation) sur la période de 2017 à 2021.

➤ **Le volet « Milieux aquatiques » (CTMA)**

Pendant l'année 2017, 2 CTMA ont débuté, 1 autre est en cours instruction (et sera inscrit par avenant en 2018) et 1 est en phase bilan.

A terme, l'ensemble du bassin versant du Marais Breton et de la Baie de Bourgneuf sera couvert par un CTMA. Les quatre CTMA ont des structures pilote des techniciens rivières/marais dédiés.

L'ADBVB apporte un soutien technique et d'ingénierie dans la mise en œuvre de leurs programmes d'actions.



➤ Le volet « pollutions diffuses »

Le volet « pollution diffuse » du Contrat territorial de la Baie de Bourgneuf est composé d'actions « eau potable » avec le programme de la nappe de Machecoul et d'actions « transfert de pollution par ruissellement dans le bassin du Falleron ».

Le programme d'actions sur la « nappe de Machecoul a pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau des captages AEP sur les paramètres nitrates et pesticides. L'ADBVBB, par convention sur 4 ans 2017-2020, vient en appui technique à la structure pilote : la commune de Machecoul-Saint Mème et les 4 autres maîtres d'ouvrage.

Le programme d'actions « lutte contre le transfert de pollution par ruissellement » regroupe 3 maîtres d'ouvrage. L'ADBVBB est la structure pilote de ce programme et réalise l'étude « ruissellement ». La Fédération des chasseurs de Vendée porte la partie « bocage » (étude et travaux) et le S.A.H. sud Loire les « travaux ruissellement ». Le montant prévisionnel de ce programme s'élève à 420 350€ aidé à 270 410€ par l'Agence de l'Eau.

Une apprentie Camille BERNON a été recrutée l'ADBVBB de fin 2016 à fin août 2018 pour contribuer au diagnostic « transfert de pollution par ruissellement ». La phase terrain a commencé début 2017. Le comité de pilotage de lancement a eu lieu le 25 avril 2017 et le 24 octobre, le diagnostic du premier sous bassin versant amont (amont de Fréigné) a été présenté.

Les premiers contacts avec les agriculteurs, propriétaires et ou exploitants ont eu lieu, les premières plantations vont débuter fin 2017 à Touvois (Loire-Atlantique), et en 2018 un autre prévu à Falleron (Vendée).



Etude « transfert de pollution par ruissellement » hiver 2016-2017 - ADBVBB

II.2.3. Engagement d'une réflexion sur l'organisation des compétences dans le domaine de l'eau sur le territoire

Suite à une proposition du Comité de pilotage du Contrat territorial de la baie de Bourgneuf, et dans le cadre d'une disposition du SAGE, le Conseil d'Administration de l'ADBVBB a décidé d'engager fin 2016 une réflexion au sujet de la gouvernance dans le domaine de l'eau, dans un contexte où une nouvelle compétence obligatoire va faire son apparition pour les intercommunalités à fiscalité propre : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

En 2017, cette réflexion a permis de :

- présenter une analyse technique et juridique de la compétence GEMAPI et des autres compétences citées dans le premier paragraphe de l'article L211-7 du code de l'environnement ;
- faire un état des lieux de l'organisation des maîtrises d'ouvrage dans le domaine de l'eau dans le bassin versant de la baie de Bourgneuf ;
- réfléchir à des scénarios pour une gouvernance optimale dans le domaine de l'eau.

Toutefois, dans un contexte où de nombreuses évolutions sont en cours dans les EPCI-fp du territoire (nouvelles compétences dans le domaine de l'eau, fusion récente pour certains d'entre eux) et où chacun est à un stade d'avancement différent dans les réflexions (une autre étude est encore en cours pour la partie sud-Loire), il est apparu nécessaire de clarifier dans un premier temps le scénario d'évolution à court terme.

Ainsi la stratégie d'organisation qui se dégage pour 2018, est la suivante :

- ✓ **La poursuite de la rationalisation des syndicats hydrauliques et de gestion des milieux aquatiques** : cette rationalisation a été amorcée en fin d'année 2016 avec la dissolution de 3 syndicats (le Syndicat Intercommunal du Taizan, le Syndicat Mixte d'Aménagement des marais de l'île de Noirmoutier et le syndicat mixte de défense contre la mer du littoral continental de la baie de Bourgneuf), conséquence de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015. Cette rationalisation se poursuit avec la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton (SMGEMB - acté pour fin 2017) et une réflexion sur l'exercice de ses missions par les EPCI-fp et/ou structures syndicales.

- ✓ **Sur le continent, une organisation différenciée milieux aquatiques / inondations-submersions marines** :
 - Les EPCI-fp exercent en régie la compétence « submersion marine et inondation ».
 - Les EPCI-fp étudient le renforcement des structures syndicales continentales opérationnelles en place avec le transfert ou la délégation d'une partie de la GEMAPI (si non exercée en régie) et éventuellement d'autres missions hors GEMAPI (à préciser) :
 - au Nord du territoire : le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH) ;
 - au Sud : le Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer (SMMJB).

- ✓ **Une organisation intégrée sur l'île de Noirmoutier** : la totalité de la compétence GEMAPI sera exercée en régie par la communauté de communes de l'île de Noirmoutier.

- ✓ **Une réflexion sur l'évolution de l'ADBVB** : l'ADBVB engage la réflexion d'une évolution en structure publique avec maintien des missions actuelles (SAGE et Natura 2000) et le cas échéant attribution de nouvelles missions (à définir).
Le Conseil d'Administration de janvier 2018 a décidé d'engager cette réflexion avec notamment l'engagement de la dernière tranche de l'étude qui permet de disposer d'un appui technique, juridique et financier.

II.2.4. Soutien aux acteurs du territoire

Auprès des acteurs du territoire, les animateurs s'attachent à apporter leur expertise et à diffuser la connaissance.

Ainsi, l'ADBVB informe les collectivités sur les évolutions réglementaires (pesticides, zones humides ...) et appuie les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets (travaux de restauration et d'entretien, gestion de zones humides...). Ainsi, l'équipe d'animation SAGE assiste aux différentes réunions techniques ou comités de pilotage à la demande des maîtres d'ouvrage.

De même, l'équipe d'animation apporte son expérience et un appui technique et/ou administratif aux syndicats ou collectivités en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

II.2.5. Autres actions de la cellule d'animation Eau

1 Organisation de formations locales, en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des services techniques des collectivités locales

Afin d'accompagner les collectivités locales dans la réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, l'Association a initié un partenariat avec le CNFPT afin d'organiser des formations sur le territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, trois formations ont été organisées en 2016, en réponse aux besoins exprimés par les agents : « pratiques alternatives aux phytosanitaires », « les techniques d'enherbement et l'entretien des espaces enherbés » et « vers le zéro pesticides dans les cimetières ».

Fin 2016, un nouveau sondage a été adressé aux agents des services techniques/espaces verts du territoire, et en fonction des réponses, deux formations ont été organisées en 2017 :

- Entretien écoresponsable des espaces sportifs extérieurs – du 11 au 12 octobre 2017 – à Challans. 15 agents de 11 collectivités ont participé à cette formation.
- Vers le zéro pesticides dans les cimetières – du 16 au 17 octobre 2017 – à Machecoul-Saint-Même. 11 agents de 6 collectivités ont participé à cette formation.

Il est prévu de poursuivre cette action en 2018, si le CNFPT l'accepte.

2 Valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »

Suite à la mise en place de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelle » sur 2 communes volontaires du bassin versant (la Bernerie-en-Retz et l'Epine) en 2016, l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf a décidé d'acheter les droits de cette exposition et de l'adapter. Elle a été reproduite en 2 exemplaires pour pouvoir répondre aux demandes de l'ensemble des communes intéressées.



Cette exposition est composée de 2 posters d'introduction et de 17 posters mettant en valeur 17 plantes communes dans les rues des villes et villages. Sur chaque poster, on trouve également le nom de la plante (en français et en latin) ainsi qu'un dicton ou un extrait de poème se rapportant soit à la plante, soit à la flore spontanée de façon générale.



En 2017, ce sont 10 communes du bassin versant qui ont pu mettre en place cette exposition dans leurs rues :

- Froidfond,
- les Moutiers-en-Retz,
- Préfailles,
- Barbâtre,
- Noirmoutier-en-l'île,
- Saint-Michel-Chef-Chef,
- Bouin,
- Challans,
- la Guérinière
- la Garnache.



Pour l'année 2018, 3 communes de l'ADBVB ont déjà fait savoir qu'elles souhaitent installer cette exposition dans leurs rues.

II.2.6. Suivi de la qualité de l'eau de la Baie de Bourgneuf

La mission de l'Observatoire de l'Eau est de mesurer l'impact de la politique de l'eau développée sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Objectifs fixés

Faire de l'Observatoire de la baie de Bourgneuf un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire dans le domaine de l'eau.



Résultats attendus

- Suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant.
- Connaissance fine des enjeux du bassin versant au travers du travail de terrain et des échanges avec les scientifiques actifs sur le territoire.
- Mise à disposition de données précises et expliquées aux collectivités et à leurs prestataires.

L'ADBVB centralise l'ensemble des analyses réalisées sur le territoire du SAGE (Conseils départementaux de la Vendée et de la Loire-Atlantique, DDTM, CREPPEP, AELB, ...), et en fonction des enjeux identifiés dans le SAGE 2014, elle finance des analyses complémentaires budget de 63 k€/an.

Ainsi, elle concentre ses moyens sur le suivi de la qualité de l'eau superficielle basé sur :

- Des suivis physico-chimiques et pesticides des bassins versant/masses d'eau avant leur arrivée dans le marais (fréquence 6),
- Des suivis bactériologiques aux portes à la mer (fréquence 12),
- Des suivis biologiques de sous bassins versant bocagers.

Les résultats de 2012 à 2016 ont fait l'objet d'un rapport détaillé qui est téléchargeable sur le site de l'Association. Sont analysés des paramètres physico-chimiques, pesticides, biologiques et bactériologiques pour chaque point du réseau.

En 2017, les prélèvements et analyses se sont poursuivis. Mais la sécheresse débutée en juillet 2016 et poursuivie durant l'année 2017 a provoqué un assèchement précoce et prolongé des cours d'eau ne permettant pas les prélèvements et les analyses de la qualité de l'eau (Prigny, Loup Pendu, Taizan...) entre juin et novembre 2017. Ces données 2017 seront pas consolidées 1^{er} trimestre 2018.

Les principaux résultats à retenir du suivi de la qualité de l'eau superficielle

Dans la partie bocagère du bassin versant, la qualité de l'eau des eaux de surface est stable et ce malgré l'augmentation des pressions, notamment anthropiques (augmentation démographique, augmentation des activités ou des pratiques agricoles...).

Les **analyses physico-chimiques et pesticides** montrent notamment que :

- Les concentrations en nitrates (NO₃⁻) sont le plus souvent inférieures à 50 mg/l même si quelques points noirs demeurent sur les cours d'eau du Taizan et du Loup Pendu (ex : 200 mg/l le 24 janvier 2017).
- Les paramètres qui impactent le plus la qualité de l'eau superficielle sont liés à des problèmes de ruissellement sur les terres agricoles et/ou à des rejets organiques. Il s'agit notamment du phosphore total (P), des orthophosphates (PO₄⁻), du taux de Carbone Organique Dissous (COD) voire de la matière organique. Les concentrations peuvent entraîner des phénomènes d'eutrophisation et une chute drastique du taux d'oxygène notamment lors de l'étiage. Les conséquences s'observent sur les indices biologiques, le plus souvent moyens à mauvais car les espèces les plus sensibles ont disparu.
- Les principales molécules détectées des produits phytosanitaires concernent les herbicides génériques du type « glyphosates et métabolites » mais dans certains cas, on retrouve des molécules plus spécifiques notamment là où il n'y avait pas de suivi auparavant. Les suivis confirment la présence de molécules partout où elles sont cherchées. Tous les points sont susceptibles de dépasser les objectifs du SAGE (1µg/l pour la somme des molécules détectées) mais deux d'entre eux présentes systématiquement des quantités élevées : le

Taizan et le Loup Pendu. A noter le 17 novembre 2016, le point situé sur le Loup Pendu a connu une concentration encore jamais atteinte de 94,954 µg/l (presque 100 fois l'objectif de concentration) avec une très forte présence d'un fongicide : Iprodione. D'autres points sont également à suivre le Bourg-Saint-Martin sur le Falleron (Bourg-Saint-Martin), l'étier du Moulin et dans une moindre mesure, le ru du Pont-Habert (la Juissière).

Les suivis bactériologiques sont réalisés directement dans l'eau à 12 portes à la mer à une fréquence 12 depuis 2016. Pour le moment aucun lien n'a pu être établi entre la qualité de l'eau à la sortie des étiers et d'éventuelles contaminations d'*Escherichia coli* dans les coquillages de la baie. A tour de rôle chaque étier peut présenter des concentrations importantes. Le canal de Haute Perche, le Ribandon et l'étier du Moulin sont les plus sensibles aux risques de contaminations par les *E. coli*.

Depuis novembre 2016, pour 6 des 12 exutoires à la mer suivis, si une concentration > à 500 E. Coli/100 ml est détectée, des analyses complémentaires sont réalisées en vue d'identifier **l'origine de la contamination (humaine/animale)**. Pour chacun, 3 à 4 marqueurs sont recherchés, en fonction de l'occupation du sol sur le sous-bassin versant et des sources de pollution suspectées : humain, ruminants, porcins, canins, volailles ou « oiseaux marins » (qui regroupe en réalité goélands, mouettes, fous de Bassan, pigeons).

Sur les 6 étiers ayant fait l'objet de ces analyses, 3 ont été rarement contaminés et n'ont pu bénéficier que de très peu d'analyses (une ou deux). Un n'a jamais été contaminé à plus de 500 E. Coli / 100 ml d'eau. Pour les deux autres (canal de Haute-Perche et étier du Ribandon), 5 et 6 analyses ont pu être réalisées. Même si ces résultats méritent d'être confortés, il semblerait que la contamination dans ces étiers soit d'origine mixte (humaine et animale).

Depuis mars 2014 à la demande des élus et des professionnels, un nouveau protocole de suivi de a été mis en place en collaboration avec l'Ifremer et l'ARS. Il s'agit de positionner des **poches de coquillages dans les étiers salés** situées à proximité des sites de production ou de pêche à pied. Lorsqu'une contamination supérieure à 4600 E. coli est détectée dans le cadre du REMI et/ou du suivi des sites de pêche à pied, les coquillages sont retirés et leur chair et liquide inter-larvaire sont analysés de manière à identifier les sources de pollution. En 2017, 1 seule alerte a été enregistrée dans la zone de la Fosse à Barbâtre sur l'Île de Noirmoutier (aucune en 2016). En raison de vandalisme survenu à proximité de la zone d'alerte, aucun contenu de coquillage n'a pu être analysé. Ce suivi, à priori, très intéressant souffre à la fois d'un manque de réactivité du protocole de dénombrement (protocole plus fiable mais plus lent) et d'un risque de vandalisme élevé malgré les mesures de protection prise (déplacement et installation des poches de coquillages dans des lieux confinés, ...). Ce suivi sera suspendu en 2018 tant que ces difficultés ne sont pas levées.

Dans les marais, depuis 2014 et pendant 3 ans, en plus des suivis des Conseils départementaux de Vendée et de Loire-Atlantique, **un nouveau suivi a été mis en place à titre expérimental**. Il s'intègre dans un réseau de suivi des marais rétro littoraux de l'Arc Atlantique en France à la demande de l'Agence de l'Eau et en collaboration avec le Forum des Marais Atlantique, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'université de La Rochelle, l'UNION des MARAIS de Charente-Maritime (UNIMA) et le Conseil départemental de la Vendée. Il s'agit d'analyser le phytoplancton dans les étiers afin de mesurer les causes -naturelles ou anthropiques- d'un éventuel enrichissement du milieu. Le point du Dain (pont RD 21 entre Bouin et Bois de Céné à Saint Gervais) est financé par l'ADBVB et 3 autres par le Conseil départemental de la Vendée dans le Marais breton. En 2017, l'expérimentation s'achève mais il est proposé de maintenir ce suivi. Les résultats des 3 années expérimentales montrent que les étiers de Sallertaine à St Urbain, du Dain à Bouin/ Bois de Céné et de la taillée au Perrier font partie d'un groupe de marais très eutrophe et très « mature » typiques des marais desséchés (comme en Charente-Maritime). Les biomasses bactériennes et chlorophylliennes y sont très élevées. L'étier de Sallertaine à la Lavre présente des concentrations élevées d'orthophosphates et d'ammonium probablement en lien avec les rejets de STEP. La chaîne trophique y est donc souvent réduite. En 2018, certains axes de travail vont être poursuivis comme les effets sur la chaîne alimentaire du curage et de l'enrichissement -anthropique- en nitrates. Aussi, les chercheurs vont étudier les effets de la réalimentation et des intrusions d'eau salée.

En 2018, le suivi se poursuit globalement dans des conditions équivalentes à budget constant (mise en concurrence en octobre 2017), avec le retour d'un suivi biologique qui intègre les futurs travaux des contrats milieux aquatiques.

III. POLE BIODIVERSITE

III.1. La mission du pôle Biodiversité

La mission du pôle Biodiversité est d'allier biodiversité et développement local en mettant en œuvre les Documents d'Objectifs du site Natura 2000.

Objectifs fixés

- | Préserver les habitats, les espèces et les oiseaux d'intérêt communautaire listés par les Documents d'Objectifs Habitats et Oiseaux en partenariat avec tous les acteurs du site Natura 2000.
- Encourager les pratiques patrimoniales favorables à la biodiversité et les actions de restauration écologique.
- Encourager les activités économiques locales productrices de biodiversité, notamment l'élevage extensif et la saliculture.

Depuis 2003, l'animatrice Natura 2000 réalise :

- L'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Vendée et de la Loire-Atlantique.
- L'assistance à la signature de la charte et des contrats Natura 2000 puis l'accompagnement des signataires dans leurs projets.
- La mise en œuvre d'autres actions en lien avec le site Natura 2000 sur la pêche à pied de loisir, les espèces invasives, les sportifs littoraux ...
- L'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population (création de supports de communication, animation de stands...).
- Le suivi des autres projets et programmes du territoire pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 (conseil et expertise technique auprès des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrage).
- L'accompagnement des porteurs de projets dans les évaluations des incidences Natura 2000.
- L'animation du Comité de pilotage, d'un comité scientifique et de plusieurs groupes de travail.
- L'accueil de stagiaire.
- L'amélioration des connaissances et le suivi scientifique du site.
- La gestion financière et administrative de l'animation.
- L'animation du label RAMSAR (depuis 2017).

Elu	Marie-France LECULEE, Présidente des Comités de Pilotage depuis le 08/12/2014 (réélue le 1 ^{er} décembre 2017 pour 3 ans)
Périmètre d'intervention	<p>Site Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »</p> <p>27 communes</p> <p>55 826 ha</p>  
Outils d'orientation	Document d'Objectifs Habitats et Document d'Objectifs Oiseaux
Outils contractuels financiers	Mesures Agro-Environnementales Contrats Natura 2000 Charte Natura 2000
Apport financier 2017 sur le territoire	<p>TOTAL = environ 3 754 930 €</p> <p>3 700 000 € : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)</p> <p>6 370 € : Réalisation des diagnostics pour les MAEC et les contrats Natura 2000</p> <p>17 440 € : Outils de communication</p> <p>31 120 € : contrats Natura 2000</p>
Moyens humains dédiés en 2017	<p>Julie Ayçaguer (temps plein, chargée de mission Natura 2000) et durant son congé de maternité par Lucie MARIE</p> <p>Marie-Cécile Pouvreau (1/3 temps, assistance administrative et communication-sensibilisation)</p>

Prestations extérieures engagées en 2017 :

Intitulé de la commande	Montant engagé en 2017	Nom de l'attributaire
POLE BIODIVERSITE		
Appui technique à l'animation Natura 2000 : Lot 1 : Réalisation de plans de gestion préalables à la signature de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (accord-cadre signé le 28 mars 2017 pour la période du 1 ^{er} mars 2017 au 31 janvier 2020).	Commande de huit plans de gestion MAEC pour 4 730 € TTC	Ligue pour la Protection des Oiseaux 85000 – LA ROCHE SUR YON
Appui technique à l'animation Natura 2000 : Lot 2 : Réalisation de diagnostics environnementaux dans le cadre des contrats Natura 2000 de restauration écologique (accord-cadre signé le 4 avril 2017 pour la période du 1 ^{er} mars 2017 au 31 janvier 2020).	Commande de deux diagnostics pour 1 440 € TTC	THEMA ENVIRONNEMENT 44150 - ANCENIS

III.2. Actions marquantes en 2017 du pôle Biodiversité

Le site Natura 2000 a été labellisé RAMSAR, zone humide d'importance internationale, le 2 février 2017.

Le **Comité de pilotage Natura 2000** s'est réuni le 1^{er} décembre 2017 (50 participants) pour présenter le bilan des actions de l'année écoulée et envisager les projets à mener en 2018. A cette occasion l'ADBVBB a été redésignée structure animatrice du site Natura 2000 pour 3 ans et Marie-France Léculée présidente du Comité de pilotage pour 3 ans.

III.2.1. Poursuite de l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

➤ L'animation de la campagne MAEC 2017

Au début de l'année 2017, les exploitants agricoles ont été invités à 2 **réunions d'information** sur le dispositif MAEC organisées et animées par les Chambres d'Agriculture et l'ADBVBB.

Les éleveurs souhaitant déposer un dossier MAEC ont ensuite été reçus en **entretien individuel** à Challans et Sainte-Pazanne, soit en 2017, 24 éleveurs rencontrés.

L'animatrice Natura 2000 et le prestataire (LPO Vendée) ont ensuite réalisé **20 diagnostics terrain** pour 9 éleveurs et 9 sauniers pour les mesures suivantes :

- MAE maintien des baisses en eau: 39 ha
- MAE marais salants: 30 ha
- MAE entretien des fossés tertiaires : 18 000 ml

Le Comité de pilotage s'est réuni le 31 octobre 2017 pour réaliser le bilan de la campagne 2017 et construire le PAEC 2018. L'animatrice a ensuite contribué à la rédaction du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2018.

➤ L'animation des plans de gestion MAEC

• **Vigilance Jussie**

Une réunion d'information a été organisée pour 2 exploitants pour leur apprendre à reconnaître les principales plantes invasives du Marais breton. Des outils d'aide à la reconnaissance sont distribués.

• **Formations agro-environnementales**

2 formations ont été organisées en 2017 :

- Le 25 juillet 2017 sur « optimiser le pâturage en prairies humides » pour 13 stagiaires avec les interventions de la chambre d'agriculture 44 et de la LPO 85.
- Les 7 et 28 juillet 2017 sur « la gestion du parasitisme en marais » avec les interventions du GDS, de C. Mage (expert indépendant), du GAB et de la LPO Vendée pour 11 stagiaires.

➤ Le suivi de la MAEC « entretien des fossés tertiaires »

Les **chantiers de curage** engagés dans le cadre de la MAEC « entretien des fossés tertiaires » sont suivis par l'animatrice Natura 2000 d'août à janvier. Les données de l'avancement des curages sont collectées auprès des exploitants et un bilan quantitatif annuel est réalisé pour les financeurs.

Le groupe technique MAEC fossés s'est réuni le 19 janvier 2017 pour discuter de demandes d'ASA et de syndicats mixtes de marais concernant la mise en œuvre sur le terrain de cette MAEC. A l'issue de cette réunion il a été décidé l'organisation d'une réunion d'information le 20 avril 2017 à destination des pelleteurs de marais et des exploitants réalisant des curages. Cette réunion, avec une partie en salle suivie d'une démonstration terrain par l'ASA de Saint Jean de Monts, a eu pour but de rappeler le cahier des charges de la mesure et de discuter de points techniques. 4 pelleteurs professionnels de 4 entreprises locales et 4 agriculteurs réalisant des curages étaient présents.



➤ Le concours prairies fleuries



Le concours prairies fleuries a pour but d'étudier la valeur fourragère, mellifère et de biodiversité d'une prairie de fauche ou de pâture. C'est un outil de communication et de discussion. Il a été organisé pour la première fois sur le Marais breton en 2017. 4 exploitants de Bois de Céné et Saint Gervais y ont participé, le vainqueur concourra à l'échelon national.

La remise des prix a eu lieu le 19 décembre sur l'exploitation de Jean-Jacques Robard à Bois de Céné.

III.2.2. La mise en œuvre des contrats et des chartes Natura 2000

1 Les contrats

Concernant les contrats « nettoyage raisonné des plages », l'animatrice a accompagné les communes de Barbâtre, Noirmoutier en l'île, Saint Hilaire de Riez et les Moutiers en Retz dans la signature de nouvelles demandes de contrat sur le nettoyage raisonné des plages pour un montant total de 149 218 €.

Signataire de contrat plage	Montant
Notre Dame de Monts	19 059 €
Barbâtre	23 251 €
Noirmoutier en l'île	101 942 €
Saint Hilaire de Riez	1 915 €
Les Moutiers en Retz	22 110 €

Un bilan du contrat plage de la commune de La Barre de Monts pour la période 2013-2017 a été réalisé avec le prestataire (Théma environnement) et restitué aux élus de la commune.

Concernant les autres contrats Natura 2000, un diagnostic pré-contrat Natura 2000 a été réalisé pour un propriétaire privé détenteur d'un marais de 3 ha à Machecoul.

Zoom sur les travaux de la lagune de Bouin

La Fédération des chasseurs de la Vendée a réalisé les travaux prévus dans le cadre de son contrat Natura 2000 en septembre 2017 pour un montant de 23 700 €.

Le confortement et la création d'îlots ainsi que les travaux hydrauliques réalisés sont destinés principalement à favoriser la nidification sur la lagune (Sternes, Avocettes élégantes...) et à conserver l'habitat lagunaire.



2 La charte Natura 2000

En 2017 un renouvellement de charte a été signé (8 ha à Machecoul) ainsi que deux nouvelles chartes sur 81 ha. 2 demandes d'information sur la charte ont été faites.

Au total 210 ha sont engagés actuellement dans une charte Natura 2000.

III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000

L'animatrice Natura 2000 participe au **suivi de nombreux projets, études et problématiques sur le territoire** pouvant avoir un lien avec les DOCOB et s'assure de la prise en compte de ces derniers : étude avifaune de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée, étude pour la valorisation touristique du Marais breton, valorisation du Gois, projet de territoire agricole, harmonisation de la signalétique en forêt de Monts...

Elle participe également à des comités de gestion (ENS de Lyarne aux Moutiers en Retz, RNR Polder de Sébastopol...). Elle est en lien avec l'EID (bilan annuel).

L'animatrice participe également à **l'amélioration de la connaissance scientifique** et au suivi de problématiques fortes comme celle des plantes invasives.

L'animatrice Natura 2000 **accompagne les porteurs de projet** dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 (stockage d'algues en lagune à Saint Hilaire de Riez, travaux sur les pylônes RTE, travaux port de l'Herbaudière...) et répond aux questions des instructeurs de la DDTM.

L'animatrice suit également le projet de raccordement des éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Pour la deuxième année consécutive, l'ADBVB a participé au comptage annuel des pêcheurs à pied de loisir avec l'APLAV et les Communautés de communes de l'île de Noirmoutier et Océan Marais de Monts. Sur une grande marée d'août, 4 700 pêcheurs ont été ainsi dénombrés dans la baie de Bourgneuf côté Vendée.

1 Labellisation RAMSAR

En 2015, l'ADBVB a déposé un dossier de candidature pour labelliser le site Natura 2000 Ramsar-zone humide d'importance internationale. Plusieurs étapes de validation ont été nécessaires dont une présentation devant le groupe national des milieux humides le 12 janvier 2017.

Le site a été labellisé Ramsar le 2 février 2017.

Une conférence de presse a ensuite permis de valoriser cette labellisation.

Un groupe de travail s'est réuni le 8 décembre 2017 et a décidé d'organiser une conférence de presse sur Ramsar le 2 février 2018 puis une soirée débat-dégustation sur le thème « zones humides et producteurs » au début des vacances de février 2018.



Reportage sur la labellisation Ramsar sur TV Vendée

2 Dépôt d'un dossier LIFE SALLINA

Le Communauté d'agglomération Cap'Atlantique, l'ADBVB, la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire et le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire ont répondu ensemble en septembre 2017 à l'appel à projet européen LIFE Nature sur l'axe « meilleures pratiques », pour la restauration de 4 sites de marais salés : Guérande, Mès, Noirmoutier et Millac (Villeneuve en Retz).

Le projet s'élève à 4 893 000 €. 56% du budget sera consacré à des travaux. S'il est retenu par l'Union Européenne il sera également financé par l'Etat, le Conseil régional des Pays de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le projet comprendra :

- La restauration de 390 ha de marais salés (restauration de l'habitat lagunaire, création d'îlots de nidification...).
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur 3 000 ha de marais.
- La réalisation d'inventaires.
- La sensibilisation du public et des acteurs aux enjeux écologiques (guide de bonnes pratiques, exposition, panneaux sur site...).

Plusieurs réunions de travail entre les différents bénéficiaires ont eu lieu pour construire le projet. Une réunion les 27 février et 16 mai 2017 a également eu lieu entre les élus pour consolider les partenariats.

L'animatrice Natura 2000 a également dans ce cadre poursuivi le travail amorcé sur le marais de Millac (Villeneuve-en-Retz) en contactant de nouveaux propriétaires intéressés par des travaux sur leurs parcelles dans le cadre du LIFE. Plusieurs présentations ont été faites aux assemblées de propriétaires.

3 Projet d'ambassadeurs du littoral

Des financements ont été recherchés pour pouvoir recruter, en 2018, 2 « ambassadeurs du littoral » de mi-mai à fin septembre. Ces agents de terrain seront chargés de faire de la sensibilisation sur site.

Les 3 axes de travail sont :

- Sensibiliser des pêcheurs à pied de loisir sur l'estran à la réglementation et la biodiversité.
- Sensibiliser les plagistes au nettoyage raisonné des plages (sur la plage, devant les offices de tourisme, lors de manifestations spécifiques).
- Sensibiliser les usagers du littoral (promeneurs, camping-caristes...) aux pollutions ponctuelles des eaux littorales et améliorer la connaissance (réalisation d'enquêtes, comptages de camping-caristes, identification de rejets et de sources potentielles de pollution...).

Le budget du projet prévoit la réédition et la création de supports de communication en lien avec les thématiques.

Des contacts ont été pris avec la DREAL Pays de la Loire, l'Agence Française pour la Biodiversité, le Conseil régional des Pays de la Loire au titre du FEDER pour le financement de ce projet.

II.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser aux différents enjeux du site

➤ Les interventions

L'animatrice a réalisé plusieurs interventions auprès d'étudiants et futurs professionnels du territoire :

- Une intervention à la Maison Familiale Rurale de Challans sur la biodiversité de l'estran et Natura 2000 pour de futurs professionnels de la pêche à pied et de l'aquaculture.
- Une intervention pour la MFR de Machecoul sur les espèces exotiques envahissantes.
- Des interventions pour 2 classes de BTS GPN, des étudiants de Master 2 et un club de foot sur le nettoyage raisonné des plages et les problématiques littorales.
- Une intervention sur Natura 2000 pour des lycéens européens dans le cadre d'un échange Erasmus +.

Une animation a été faite pour la journée du marais à Villeneuve en Retz, pour la fête de la nature et pour la semaine du développement durable sur l'île de Noirmoutier.

➤ La création d'outils de communication

14 panneaux pêche à pied de loisir ont été posés sur les sites les plus fréquentés par les pêcheurs et avec des enjeux environnementaux (récif d'hermelles, herbiers de zostères, oiseaux).

Les panneaux sont localisés de la façon suivante :

- 1 panneau à La Bernerie en Retz (Centre bourg)
- 1 panneau aux Moutiers en Retz (Port du collet)
- 2 panneaux à Bouin-pointe des Poloux (port des Brochets, port du Bec)
- 1 panneau à Beauvoir-sur-Mer (Passage du Gois)
- 1 panneau à Saint-Jean de Monts (Pont d'Yeu)
- 1 panneau à Saint Hilaire de Riez (Corniche de Sion)
- 2 panneaux à Barbâtre (Passage du Gois, La Fosse)
- 3 panneaux à La Guérinière (Port du Bonhomme, Pointe de la Loire, Cale de la court)
- 1 panneau à L'Epine (Pointe du Devin)

Les panneaux, de dimension 90*90 cm comportent une vitrine A3 dans laquelle pourront être mis les arrêtés sanitaires ou d'autres informations. D'un montant total de 16 550 € ils ont été financés par l'Agence Française pour la biodiversité (11 400 €), la DREAL (4 000 €), l'Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée-APLAV (600 €), l'ADBVB (450 €) et l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade-APPCJ (100 €). L'ADBVB a réalisé la maquette du panneau.

Le 16 octobre 2017, tous les participants à ce projet ont été invités à l'inauguration des panneaux sur le site du Gois (côté Beauvoir-sur-Mer). Les élus de l'ADBVB et des communes ayant reçu un panneau, le Comité Régional des Pêches, l'APLAV et la presse étaient présents. Le 20 octobre 2017, La Mairie de la Berneriez-en-Retz a également organisé un point presse pour inaugurer le panneau installé sur sa commune en présence de l'APPCJ.



Inauguration à Beauvoir-sur-Mer



et à La Bernerie en Retz

Des posters explicitant la nouvelle réglementation pêche à pied ont été réalisés et distribués aux campings du site.

2 panneaux d'information sur les Hermelles ont été posés sur Barbâtre (plage des Boucholeurs) et La Bernerie en Retz (centre ville) pour expliquer ce qu'est un récif d'hermelles et les bons gestes pour le préserver. Les panneaux, d'un montant total de 2 000 €, ont été réalisés par l'ADBVB et financé par l'IFREMER via un programme de recherche.



Inauguration des panneaux hermelles à La Bernerie en Retz (2 mai 2017) et à Barbâtre (22 mai 2017)

*BARBÂTRE, BEAUVOIR SUR MER, BOIS DE CENÉ, BOUIN,
CHALLANS, CHATEAUNEUF, CHAUMES EN RETZ, CHAUVÉ,
FALLERON, FROIDFOND, GRAND'LANDES,
LA BARRE DE MONTS, LA BERNERIE EN RETZ, LA GARNACHE,
LA GUÉRINIÈRE, LA PLAINE SUR MER, L'EPINE,
LE FENOILLER, LE PERRIER, MACHÉCOUL-SAINT-MEME,
MOUTIERS EN RETZ, NOIRMOUTIER EN L'ILE,
NOTRE DAME DE MONTS, NOTRE DAME DE RIEZ, PAULX,
PORNIC, PRÉFAILLES, SAINT ETIENNE DE MER MORTE,
SAINT GERVAIS, SAINT HILAIRE DE RIEZ,
SAINT JEAN DE MONTS, SAINT MICHEL CHÉF CHÉF,
SAINT PÈRE EN RETZ, SAINT URBAIN, SALLERTAINNE,
SOULLANS, TOUVOIS, VILLENEUVE EN RETZ.*



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

